



COLLÈGE : LE SNUEP-FSU SOUTIENT LA MOBILISATION DU 19 MAI

*Communiqué SNUEP-FSU
11 mai 2015*

Le projet de réforme du collège annoncé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements, une conception problématique de l'interdisciplinarité et de l'accompagnement personnalisé, un sort calamiteux réservé aux langues vivantes, régionales et anciennes, la globalisation des horaires d'enseignements artistiques, ainsi que ceux technologiques et scientifiques. La charge de travail des enseignant-es de collège et des PLP intervenant en 3^e prépa pro s'en trouverait accrue et la liberté pédagogique attaquée.

Au lycée professionnel, la réforme du Bac Pro en 3 ans qui avait été conduite précipitamment et contre l'avis des personnels, a fortement dégradé les conditions de travail

des personnels et les conditions d'études des élèves. L'accompagnement personnalisé mis alors en place au détriment des heures disciplinaires n'a pas permis d'aider les élèves à faire l'acquisition des programmes et des référentiels. L'autonomie renforcée a organisé la concurrence entre les établissements et entre les disciplines. L'affaiblissement des contenus disciplinaires et la casse du caractère national des diplômes n'ont fait que creuser les inégalités et n'ont pas amélioré la réussite des élèves.

Le SNUEP-FSU soutient la mobilisation appelée notamment par le SNES-FSU et le SNEP-FSU qui appellent à la mobilisation et à la grève le 19 mai contre la réforme du collège.■

Sommaire

- | | | | | | |
|---|---------|--------------------------------------|-----|---|------|
| > CP soutien manif 19 mai | P 1 | > Carte pétition retraité-es | P 6 | > Services publics : convergeons à Guéret le 13 juin | P 10 |
| > Questions au comité suivi de la loi refondation | P 2 | > Education morale et civique | P 7 | > En finir avec les idées fausses de l'extrême droite | P 11 |
| > Communiqué : urgence pré-recrutements | P 3 | > Non à l'austérité en Ile-de-France | P 8 | > COP 21. Les syndicats doivent peser sur les débats. | P 11 |
| > Philosophie connectée au réel ? | P 4-5-6 | > Lu au BO | P 8 | | |
| | | > Non à la surveillance généralisée | P 9 | | |

COMITÉ DE SUIVI DE LA LOI DE REFONDATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE >

À notre demande M Yves Durant et Mme Gohin¹ ont reçu le SNUEP-FSU en audience sur la loi de refondation de l'école. Tous deux admettent en préambule que cette loi donne priorité au premier degré et à la continuité école-collège mais laisse très peu de place à l'enseignement professionnel. Selon eux, l'enseignement professionnel est à inclure dans le parcours +3/-3. Ils remettront leur rapport au MEN à la rentrée scolaire 2015. Dans ce cadre, les organisations syndicales sont sollicitées pour leur remettre des contributions écrites.

En amont des critiques que nous avons émises sur la loi et son application, nous avons dénoncé les annonces de François Hollande et de Vincent Peillon (la lettre aux enseignant-es de juin 2012) qui prétendaient mettre en place une revalorisation de l'enseignement professionnel et qui n'ont jamais été suivies de faits. Nous avons aussi dénoncé fortement la rénovation de la voie professionnelle (bac pro 3 ans, généralisation des CCF, conditions de travail, conditions d'études ...) et l'absence de bilan global sur celle-ci. Mme Gohin confirme que cette absence de bilan est surprenante d'autant plus que la rénovation de la voie professionnelle a été la première réforme mise en œuvre au lycée.

M Durant et Mme Gohin semblent découvrir nos conditions de travail et la réalité du lycée professionnel. Ils ont été sensibles au fait qu'1/3 des élèves sont concernés par le lycée pro et à l'absence de « communication » et d'analyses sur ce public. Nous avons dénoncé la volonté d'intégration des 6^{ème} SEGPA prévue dans le projet de loi du collège et présenté les particularités et les difficultés de ce public que nous recevons en CAP.

Beaucoup d'échanges sur l'apprentissage ont eu lieu. La volonté du gouvernement et du MEN de promouvoir l'apprentissage nous est évidemment confirmée. Il nous

semble que la notion d'apprentissage n'est pas maîtrisée et c'est avec étonnement que nos constats sur l'échec de l'apprentissage sont accueillis. Dans ce cadre, nous leur avons fournis des références documentaires, nos publications et des contributions écrites émanant des secteurs du SNUEP-FSU.

Concernant la carte des formations, M Durant a dit s'être battu pour maintenir le pouvoir de décision du recteur dans la loi. Nous lui avons fait part que dans les faits, avec exemples à l'appui, ce sont les régions qui tranchent ce qui est fort dommageable pour l'emploi et l'affectation des élèves. Ils ont été perplexes.

Il nous a été confirmé que l'objectif inscrit dans les annexes de la loi de diviser par 2 le nombre de décrocheurs ne sera pas atteint. Nous avons réaffirmé la place du LP comme un outil incontournable dans la lutte contre le décrochage et avons dénoncé le manque d'ambition du décret « retour en formation ».

Nous avons dénoncé la mise en œuvre de l'EMC en lieu et place de l'enseignement civique qui ne résoudra en rien les difficultés des élèves et des enseignant-es et qui, une fois de plus, est un outil d'inégalité entre les élèves car dans nos lycées professionnels, les PFMP réduiront de 11 h le nombre d'heures allouées à cet enseignement.

Nous avons rappelé que 2/3 des stagiaires PLP ne bénéficient pas de formation et qu'il n'y a pas de lisibilité des parcours ni de réel pré-recrutement en projet. Ils ont reconnu les faits et même précisés que très peu de maquettes MEEF étaient spécifiques aux PLP.

En conclusion, M Durant et Mme Gohin reconnaissent qu'il est important de s'intéresser à l'enseignement professionnel dans la mesure où il concerne un-e lycéen-ne sur 3 et sont d'accord sur l'importance de réaliser un bilan global de la RVP. Dans ce sens, ils s'engagent à contacter la DGESCO et d'en référer dans leurs rapports. ■

*Bérénice Courtin,
Sigrid Gérardin*

¹ - Député et SG du comité de suivi

300 000 ENSEIGNANT-ES POUR 2022 : URGENCE PRÉ-RECRUTEMENTS ! >

D'après le rapport de la DARES d'avril 2015 « les métiers en 2022 »⁽¹⁾, 300 000 nouveaux enseignants doivent être recrutés entre 2012 et 2022. En effet, la DARES chiffre à 256 000 le nombre de départ d'enseignants à la retraite sur cette période. S'y ajoutent les besoins correspondant à la hausse du nombre d'élèves fruit de l'augmentation démographique. D'après le rapport, les taux d'encadrement dans le premier degré et l'enseignement supérieur étant parmi les plus bas des pays de l'OCDE, la France se doit de recruter 44 000 enseignants de plus pour mieux faire face.

Dans le 2nd degré, c'est 150 000 enseignant-es qu'il faut recruter.

Depuis 2012, 34242 enseignants ont été recrutés dans le second degré⁽²⁾. Pour atteindre les 150 000 recrutements en 2022, il est donc nécessaire d'affecter près de 14 500 nouveaux enseignants en stage par an dans le second degré sur les 8 prochaines années.

Or la crise de recrutement n'est pas endiguée. Si l'augmentation du nombre de postes aux concours a permis une augmentation du nombre de candidats et d'admis, tous les postes ne sont pas pourvus notamment en mathématiques, anglais, allemand, Lettres, éducation musicale, Sciences de l'ingénieur.... Les écrits des concours externes viennent de se terminer. Après avoir publié le nombre d'inscrits⁽³⁾, le ministère se doit publier le nombre de présents aux épreuves.

Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité, mais sans enseignants qualifiés et formés, comment est-ce possible ?

Le ministère se doit de rendre attractif les métiers de l'enseignement et de l'éducation, s'il veut relever le défi.

Revaloriser les salaires est la première essentielle. Actuellement, un enseignant certifié du second degré débute à 1,1 SMIC⁽⁴⁾ soit 1616 euros brut mensuels donc 1388,2 euros net⁽⁵⁾. Ils entrent donc dans la catégorie « *travailleurs modestes* » définie par le gouvernement pour prétendre à la prime d'activité⁽⁶⁾. Alors que les autres secteurs doivent aussi renouveler leurs cadres, comment attirer des diplômés bac+5 avec comme salaire 1,1 SMIC à l'entrée dans le métier ?

Autre mesure indispensable, qui a fait ses preuves par le passé, **la mise en place de véritables pré-recrutements**. Dès la licence, le ministère financerait les études des pré-recrutés qui commenceraient à cotiser pour leur retraite. En échange, ils s'engageraient dans les parcours universitaires menant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, passeraient les concours et s'engageraient à servir l'État au moins 5 ans. Les EAP ou les M1 en alternance proposés par le ministère ne répondent pas à ces critères puisqu'ils sont affectés en établissement et ne peuvent donc pas se consacrer à leur formation. Enfin pour recruter, les conditions de travail et de formation doivent obligatoirement être améliorées.

Communiqué intersyndical
SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU
Paris, le 11 mai 2015

⁽¹⁾ http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs_rapport_metiers_en_2022_27042015_final.pdf

⁽²⁾ **Tableau du nombre de stagiaires affectés dans le second degré d'après les données communiquées par**

⁽³⁾ <http://www.education.gouv.fr/cid83753/nombre-d-inscrits-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-personnels-d-education-et-d-orientation-de-la-session-2015.html>

⁽⁴⁾ SMIC brut = 1457,2 euros, net = 1135,99

⁽⁵⁾ Depuis le 1/09/2013, le gouvernement a supprimé la revalorisation des débuts de carrières accordée par son prédécesseur en 2010, ce qui correspond à une diminution de 14% du salaire des enseignants stagiaires actuels par rapport à leurs prédécesseurs.

⁽⁶⁾ <http://www.gouvernement.fr/argumentaire/prime-d-activite>

Tableau stagiaires (note2)

	2012	2013	2014	Reste à recruter d'ici 2022
Nombre total de stagiaires affectés dans le second degré qui n'étaient pas déjà titulaires de l'EN	7690	8655	17897	115 758
> certifiés agrégés hors EPS	5413	5156	12966	
> PEPS et agrégés EPS	764	881	1641	
> PLP	1513	2619	3290	

UNE PHILOSOPHIE CONNECTÉE AU RÉEL >

*Philosophie ?
Contribution individuelle*

Si la philosophie s'attache bien à mener une réflexion globale et ne laisse de côté ni pédagogie, ni didactique, n'oublie pas non plus de jeter un regard sur l'instruction, est-il légitime de la poser comme le savoir supérieur, voire suprême, qui, entre autres, poserait le regard le plus éclairé sur l'instruction, l'éducation et la formation ? Si tel était son rôle, nous serions loin du propos qui pourrait nous intéresser : celui d'un "enseignement" conçu comme celui d'une "philosophie du quotidien" (sans aspect péjoratif) dont le but serait d'amener à réfléchir, cela n'empêchant en rien une réflexion en profondeur, sans pour autant aborder de lourdes théories, pleines de mots qui se veulent "savants", au contenu considéré comme obscur, voire déconnecté des préoccupations quotidiennes. Au moins peut-on souhaiter que la mission assignée ne puisse se confondre ni se restreindre à une formation civique ou à un enseignement moral et civique.

On doit par ailleurs espérer que c'est bien l'ensemble des disciplines qui participe aux trois missions de l'École (éduquer, former et instruire).

ENSEIGNEMENT MORAL OU INSTRUMENTALISATION?

Si l'on cerne bien ce que peut être une éducation civique et citoyenne, on peut en revanche être plus réservé sur la notion d'enseignement moral : du contenu moral d'un enseignement à la tentation d'imposer le point de vue d'une morale parmi d'autres, il n'y a pas loin et il n'est pas aisé non plus d'éviter l'écueil d'un moralisme ... vite transformé en retour à l'ordre moral ou du moins à l'ordre et à la morale. Lorsque la morale se met à dire le droit ... on peut tout craindre (sujet d'actualité s'il en est !). Quoi qu'il en soit, si l'on veut imposer l'idée de l'enseignement laïc de la morale plutôt que l'enseignement d'une improbable morale laïque, on bute sur une question simple: laquelle? Curieusement, en passant de l'ECJS à l'EMC, nous voilà en train de glisser du J de juridique au M de

morale et cela n'augure de rien de bon. De là à penser que l'EMC pourrait être traversé par des tentatives de propagande, de prise en main

Quand nous mettons en avant les valeurs de la République, même si notre référence est l'actuelle, cela n'empêche pas le vocable "République" d'être imprécis ... tant de républiques du passé ont été si peu souhaitables...! En fond de tableau sommeille toujours la référence de la 3^{ème} république, sa morale, son idéologie, son colonialisme encore si prégnants

La volonté de superposer république et démocratie ne semble pas correspondre à une évidence première.

DOUTE, CRITIQUE, VALIDATION...

Pour l'exercice de ce qui serait l'esprit critique (une analyse critique de sa propre réflexion en quelque sorte autant que de celle des autres) et non de l'esprit de critique de la réflexion des autres, on peut préférer un esprit critique aigu à une critique aigüe et acerbe, une prise de distance permettant aussi d'évaluer s'il y a lieu de valider ... ou non. Tout ceci n'excluant en rien de porter la contradiction.

LA PHILOSOPHIE POUR QUELLE FINALITÉ ?

Si l'objectif d'un enseignement philosophique se veut être essentiellement la construction de chaque citoyen, il peut paraître singulier d'envisager une évaluation. Porterait-on ainsi au front de chacun l'étiquette de bon ou mauvais citoyen, apte ou non à réfléchir (muni ou non des bons réflexes idéologiques ...?) ? Et puisqu'il semble y avoir des lignes de démarcation floues (voulues?) entre ce qui serait l'étude du point de vue moral en philosophie et un enseignement de la morale, l'opération pourrait vite tourner dans certains cas et dans une certaine confusion au contrôle de bonne moralité.... et, pourquoi pas, dans l'esprit de certains plus marqués par l'extrême droite, à une épreuve de repérage suivie d'une rééducation de tous ceux que l'on voudra bien déclarer comme auteurs d'apologies de tous les genres.....?

>>>



Plutôt que de construire un savoir, l'approche envisagée semble privilégier la forme de ce que certains n'hésiteront pas à qualifier "d'aimable causerie au coin du feu", pendant laquelle nos élèves, subitement éclairés par la forme contradictoire d'un échange encadré par un "directeur de débat" devant rester neutre, en arriveraient à remettre en cause d'eux-mêmes leurs croyances les plus obscures, leurs clichés les plus prégnants. La forme choisie est pourtant propice à l'affirmation de soi, de ses idées et de son égo, à un âge où la recherche d'identité et la construction de la personnalité sont essentielles. On peut craindre là, par contre, l'occasion pour de "petits militants" très encadrés et bien utilisés, à défaut de raisonner, d'avoir une tribune, une vraie chambre d'écho où pourront résonner des "convictions" très ancrées et bien martelées, dans l'objectif de convaincre au service d'une "cause".

Or se convaincre ou convaincre, l'objectif n'est pas le même ! Questionner et se questionner ou "répondre", quelle doit être la démarche ? Amener et mener une réflexion ou offrir du prêt à penser ? Former la pensée ou l'opinion ?

Ceci nous amène à considérer que si l'on réclame l'enseignement de la philosophie en tant que formation de l'esprit, nous devons tout autant, à propos d'éthique, être d'une très grande exigence envers un ministre qui semble être en état de manque de ce point de vue.

Aussi bien dans le domaine des droits des handicapés, à qui l'on propose les solutions les moins coûteuses (en mettant à contribution des enseignants qui ne sont pas formés dans ce domaine ... parce que ce n'était pas leur vocation), que dans celui de l'acharnement à "fabriquer du résultat", quels que soient les moyens employés, le sens éthique semble pour le moins ébréché.

La pratique maintenant courante de la culpabilisation institutionnelle, semble donc être un sujet de choix.

La formation philosophique semble ne pas manquer qu'aux élèves.

Mais peut-être ne s'agit-il que de l'habituel jeu politique empreint d'un certain cynisme qui se veut... pragmatique.

Qui ne connaît pas les cas suivants (liste non exhaustive) :

- la sur-notation
- la révision de notes après un jury pourtant souverain
- la mise en place de CCF dont les critères amènent des notes "plancher"
- le non-respect des textes concernant la validation de stage en cas d'absences

Dans un autre domaine, une actualité encore récente et tragique, dans un contexte de grande émotion entretenue, son traitement dans la précipitation, de façon immédiate, sans prise de distance, dans un incroyable emballement, puis son exploitation comme argument ultime dans le champ législatif pour im-

poser des lois scélérates, nous font constater une dérive inquiétante de la démocratie qui consiste à vouloir imposer une société de surveillance accrue, d'une part, et à confondre obligations du fonctionnaire et militantisme obligatoire, d'autre part.

Que l'on veuille stopper les mécanismes d'exclusion dans la société ou assurer simplement un fonctionnement de celle-ci, la voie professionnelle scolaire est une nécessité.

Former les futurs citoyens à la "vertu" mais dans un grand écart, tricher avec les règles éthiques est-ce compatible? Cela pousse-t-il à envisager l'extension de l'enseignement de la philosophie?

Réticence ou réticences? :

La réticence majeure est-elle seulement du côté du ministre et du gouvernement ?

La bonne santé de la voie professionnelle est assurément un enjeu de société. Peu importe au fond le contexte social. Que l'on veuille stopper les mécanismes d'exclusion dans la société ou assurer simplement un fonctionnement de celle-ci, la voie professionnelle scolaire est une nécessité. Une certaine exigence quant aux savoirs que l'on y transmet est essentielle, indépendamment de l'introduction de la philosophie en LP.





À demander trop peu on ferait le choix du mépris tout en risquant la supercherie du diplôme dévalué. A demander trop on provoquerait le désarroi. On semble pour l'instant être loin de l'un de ces cas et bien proche de l'autre.

**ÉGALITÉ,
ÉGALITÉ DE MOYENS**

On peut toujours mettre en avant une visée égalitaire et universelle et cela ne manquera pas de faire plaisir et même de flatter les parents quant à l'existence du Bac pro en tant que "vrai" BAC, il n'en reste pas moins que nous sommes loin du compte et que de trop nombreux élèves présents dans nos classes peinent à approcher un niveau satisfaisant et relèvent d'un CAP. Si l'on veut mettre l'enseignement professionnel en valeur, il faut aussi accepter que le recrutement soit différent et refuser que l'orientation s'y fasse le plus souvent par l'échec. Hors de cette considération, il serait paradoxalement entretenu un point de vue proche d'une discrimination. Il faudrait de toute façon poser le problème de l'accès à "l'égalitaire et universel" pour ceux qui n'iront pas en section de Bac. Jusqu'où ne pas "pousser le bouchon trop loin" ?

La volonté de mettre en avant un "enseignement dispensé par 2 professeur-es pour faire dialoguer les disciplines (Ex PLP histoire et Prof de philo)" ressemble-t-elle à un

mauvais masque de l'indigence de moyens?

L'Éducation nationale croit-elle vraiment à sa proposition ?

Le "dialogue des disciplines" n'est-il qu'un habillage masquant mal une réalité cruelle : L'EN ne dispose pas des personnels professeurs de philosophie nécessaires. N'y aurait-il pas du mépris à se satisfaire d'enseignants d'autres disciplines pour ce nouvel enseignement ("Bien suffisant pour les LP ?")

L'institution serait-elle en fait sur une posture ? S'efforce-t-elle de proposer pour se donner l'apparence de l'ouverture ? Concède-t-elle du bout des lèvres la mise en place d'un "enseignement light" pour faire bonne mesure et donner du crédit (lequel?) à une "revalorisation" de l'enseignement pro ?

Qui (et pour quelles raisons?) va d'ailleurs avoir la motivation en tant que PLP histoire pour enseigner cette "philosophie"? Avec quelle formation?

Quel serait l'impact sur le fonctionnement et l'ambiance de nos établissements si nous décidions d'aggraver la pénurie en piochant dans les moyens des DHG ?

Que signifie cet appel au volontariat des enseignante-s ? Tout cela est-il responsable"? ■

*Thierry Monnaye
Académie Rouen*

CARTE PÉTITION

Les retraités-es poursuivent leur mobilisation

<p><i>Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps</i></p> <p><i>Des mesures éliminent les pensions de retraite</i></p> <p><i>Nos réponses simplifiées sont ignorées</i></p> <p><i>Démembrements de retraite</i></p> <p><i>Poids de plus en plus lourd de la TVA</i></p> <p><i>De 60 en 60, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse</i></p> <p><i>Facilitation de la démission des jeunes des retraités âgés en ce mois trois enfants, CASA, apprenants de la 1/2 part des neufs et onze...</i></p> <p>Les retraités disent : ÇA SUFFIT</p>	<p>je revendique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'arrêt du gel des pensions ; - l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète; - le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires; - la mise en oeuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale; - le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé. <p>Nom :</p> <p>Signature :</p>	 <p>Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014, du 17 mars 2015</p> <p>les retraités poursuivent leur mobilisation</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Non à une politique néfaste aux retraités</p>	<p>Monsieur le Président de la République</p> <p>55 rue du Faubourg-Saint-Honoré</p> <p>75008 PARIS</p>
--	---	---	---

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE : Nouvelle matière, aucune préparation >

Même si les programmes définitifs ne sont pas encore parus, la rentrée prochaine verra l'apparition d'une « nouvelle » matière : l'Éducation Morale et Civique qui remplacera l'Éducation Civique actuellement enseignée en lycée professionnel.

Si dans les projets, il faisait peu état de « valeurs républicaines » et en particulier de la « laïcité », il semblerait que les programmes définitifs les mettent en avant, sans pour autant les définir clairement.

Cela va nécessairement poser un problème aux enseignant-es. En effet, si nous pouvons tou-te-s être d'accord avec le fait que la laïcité et certaines valeurs soient un ciment de notre société et une nécessité pour le vivre-ensemble, nous n'avons pas tous les mêmes approches, les mêmes définitions, de ces valeurs.

D'ailleurs, si enseigner la laïcité était déjà présent dans le programme d'histoire de 1^{ère} bac pro, l'aspect « historique » permettait de voir comment cette notion s'était imposée et construite en France et de proposer des réflexions sur la laïcité dans notre société en minimisant les crispations. Ce qui n'était déjà pas une mince affaire parfois. En instaurant directement cette notion dans l'actualité, cela risque d'être autrement plus complexe !

Surtout, les collègues ne peuvent que se sentir désarmés face à ces questions puisque généralement, aucune formation sérieuse sur ces questions n' a leur est proposée et que ces sujets font déjà largement débat dans notre société. Nombre de collègues risquent de ne pas savoir comment se positionner, surtout que la forme du « débat » sera privilégiée dans les programmes. Alors qu'il n'y a pourtant pas d'ur-

gence, le ministère va encore une fois mettre les collègues en difficulté, comme lors des attentats de janvier, qui ont dû seuls et sans préparation affronter le questionnement des élèves.

On peut s'interroger sur l'aspect « moralisateur », formant de « bons citoyens » et imposant aux collègues un cadre rigide et la défense de valeurs qui ne leur correspondraient pas forcément.

Le terme « moral » peut également rapidement conduire à un manichéisme dangereux alors que l'éducation vise à la construction d'un esprit critique des jeunes.

Les questions liées à la citoyenneté, à la laïcité et au vivre-ensemble sont primordiales mais nécessitent une vraie réflexion, un vrai engagement de la part des équipes enseignantes et ne peut se contenter d'une enquête vite menée sur un programme bâti à la hâte pour répondre au constat de morcellement de notre société.

Le SNUEP-FSU revendique un véritable travail préparatoire avec les enseignants à cette nouvelle matière, associé à des moyens réels.

De plus, le SNUEP-FSU refuse que sur les enseignant-es, seuls, repose l'éducation à la citoyenneté et tous les dysfonctionnements de notre société repose sur les seule-es enseignant-es : le tout, sans outils, sans moyens, sans formation, ni réflexion ! ■

Virginie Bouvot
Secteur Droits et libertés



NON À L'AUSTÉRITÉ, OUI AU PROGRÈS SOCIAL ! >

Contre la loi Macron
Appel à rassemblement
Syndicats Ile-de-France
le 12 mai 2015

Les organisations syndicales d'Ile-de-France, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES ont contribué à informer et mobiliser les salariés contre des contre-réformes mises en œuvre par le gouvernement sur injonction du MEDEF et de la commission européenne.

Pour nos organisations, la loi dite de « sécurisation de l'emploi », la contre-réforme des retraites, le pacte de responsabilité... loin d'être des solutions à la crise que traverse notre pays constituent de dangereux reculs sociaux pour l'ensemble des salariés !

La loi Macron va encore accentuer cette politique régressive et dangereuse. C'est bien pour cela que les salariés ont

manifesté dès le 26 janvier, premier jour du débat à l'Assemblée Nationale, ou encore le 9 avril dernier, où des centaines de milliers de salariés se sont mobilisés.

Malgré ces mobilisations, le gouvernement fait la sourde-oreille et le projet de loi Macron sera débattu et soumis au vote des sénateurs le Mardi 12 mai.

C'est pourquoi, ensemble dans l'unité les syndicats d'Ile de France CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent les salariés à se rassembler le 12 mai pour :

> **S'opposer au projet de loi Macron qui dérèglementerait le travail, généraliserait le travail du dimanche, remettrait en cause les services publics, la justice prud'homale,**

> **Contre les politiques d'austérité pour l'augmentation des salaires, des pensions, la défense des services publics... ■**

Lu au BO

BO n°17 du 23 avril 2015

Formation professionnelle Liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 20 février 2014 arrêté du 9-3-2015 - J.O. du 1-4-2015 (NOR [MENE1506315A](#))

Formation professionnelle Liste des Campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 6 mai 2013 décision du 9-3-2015 - J.O. du 31-3-2015 (NOR [MENE1506325S](#))

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité opérateur/opératrice logistique : création et modalités de délivrance arrêté du 2-3-2015 - J.O. du 20-3-2015 (NOR [MENE1505752A](#))

Vacances scolaires Calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 : modification arrêté du 16-4-2015 - J.O. du 17-4-2015 (NOR [MENE1509384A](#))

Vacances scolaires Calendrier scolaire de l'année 2017-2018 arrêté du 16-4-2015 - J.O. du 17-4-2015 (NOR [MENE1509387A](#))

Mouvement Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée scolaire de février 2016 note de service n° 2015-069 du 16-4-2015 (NOR [MENH1506626N](#))

Mouvement Affectation à Wallis-et-Futuna des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation - rentrée de février 2016 note de service n° 2015-070 du 16-4-2015 (NOR [MENH1506629N](#))

BO n°18 du 30 avril 2015

Formation continue Fonds académiques de mutualisation des ressources de la formation continue des adultes : modification décret n° 2015-384 du 3-4-2015 - J.O. du 5-4-2015 (NOR [MENE1505830D](#))

Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) Application du

décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 (NOR [MENH1506032C](#))

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage : création et modalités de délivrance arrêté du 10-3-2015 - J.O. du 27-3-2015 (NOR [MENE1506498A](#))

Certificat d'aptitude professionnelle « Agent de prévention et de médiation », définition et conditions de délivrance : modification arrêté du 18-3-2015 - J.O. du 9-4-2015 (NOR [MENE1507216A](#))

Mention complémentaire « Coiffure coupe couleur » : création et modalités de délivrance arrêté du 23-3-2015 - J.O. du 9-4-2015 (NOR [MENE1507576A](#))

Baccalauréat professionnel Spécialité technicien géomètre-topographe, création et modalités de préparation et de délivrance : modification arrêté du 31-3-2015 - J.O. du 17-4-2015 (NOR [MENE1508301A](#))

Agents affectés à Mayotte Prise en charge des frais de voyage de congés administratifs et des frais de changement de résidence circulaire n° 2015-072 du 17-4-2015 (NOR [MENF1509401C](#))

Missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré Application des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 circulaire n° 2015-057 du 29-4-2015 (NOR [MENH1506031C](#))

BO n°19 du 7 mai 2015

Changements de résidence ayant pour destination ou pour origine un Dom ou une Com Modalités de prise en charge des frais circulaire n° 2015-075 du 27-4-2015 (NOR [MENF1508294C](#))

Actions éducatives Journée des arts à l'école note de service n° 2015-078 du 5-5-2015 (NOR [MENE1510657N](#)) ■

NON À LA SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE ! >

Le 5 mai, les députés sont appelés à voter le projet de loi renseignement. Les débats ont eu lieu du 13 au 16 avril dans le cadre de la procédure d'urgence. A l'issue de cet examen, le texte soumis au vote consacre un dispositif liberticide, qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle, et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques.

- **Légalisation massive des pratiques illégales des services de renseignement**, permettant une surveillance large et très intrusive pour la vie privée des citoyens.

- **Extension du champ d'action du renseignement intérieur et extérieur**, y compris dans des objectifs sans aucun lien avec le terrorisme.

- **Collecte généralisée des données** sur Internet, traitées par des algorithmes.

- **Surveillance sans aucun contrôle des communications qui passent par l'étranger**, alors que de très nombreux serveurs utilisés par des Français sont installés à l'étranger.

- **Conservation très longue** des données collectées.

- **Contrôle des services de renseignement aux seules mains du pouvoir politique (premier ministre)**, avec avis consultatif d'une commission.

La communication gouvernementale ne doit pas nous tromper : en fait d'encadrement, ce projet entérine les pratiques illégales des services et met en place, dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance lourdement intrusives. Le texte donne aux services de renseignement des moyens de surveillance généralisée comparables à ceux de la NSA dénoncés par Edward Snowden, sans garantie pour les libertés individuelles et le respect de la vie privée.

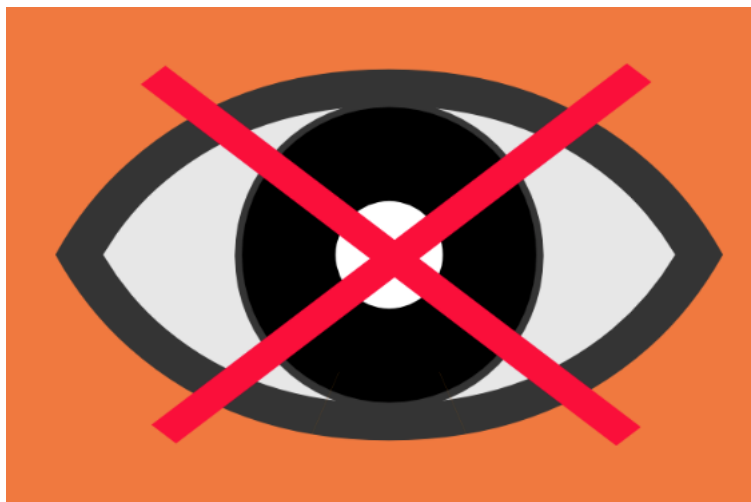
Tous les citoyens sont concernés : ce projet qui assoit encore davantage la criminalisation de l'action syndicale ou sociale est une menace pour les libertés politiques et les mobilisations à venir. La liberté et la sûreté, droits naturels et imprescriptibles reconnus par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen sont en péril.

Citoyens et parlementaires doivent refuser ce simulacre de débat et exiger une discussion démocratique protégeant chacun contre les dérives d'une société de surveillance et assurant un contrôle strict et indépendant de l'activité des services de renseignement.■

<https://sous-surveillance.fr>

*Appel contre le projet
de loi renseignement*

OLN (Cecil, Creis-Terminal, LDH, La Quadrature du Net, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de France) – ATTAC – Amnesty International – Mrap – CSF – CGT – CGT Police Paris – DAL – Fondation Copernic – Genepi – SNPES/PJJ – SNEPAP/FSU – SUD – SOLIDAIRES – SNJ – SNJ/CGT – SNUCLIAS/FSU – FSU



Services publics
Appel intersyndical



CONVERGEONS À GUÉRET

Pour la défense,
la reconquête
et le développement
des services publics ! >

Les services publics, au cœur de l'action publique, sont un élément essentiel de cohésion sociale. Vecteurs d'égalité et de répondre aux besoins fondamentaux des usagers et de corriger les inégalités territoriales. Le développement des services publics, nécessaire dans les inégalités territoriales. Le développement des services publics, nécessaire dans de nouveaux domaines (petite enfance, dépendance, recherche, logement, environnement) doit être rendu possible.

Non à l'austérité !

Mis à mal par une politique austéraitre de réduction des dépenses publiques, les services publics doivent retrouver les moyens de remplir leurs missions, pour une politique publique au service de l'intérêt général. Nous refusons la marchandisation des services publics et la logique des multiples réformes qui traduisent le désengagement de l'action publique : réforme de l'État, réforme territoriale, réforme de la santé, réforme ferroviaire ... Les politiques publiques peuvent être financées par une réforme fiscale juste qui tienne compte des capacités contributives de chacun-e. la

transition écologique doit être engagée.

Oui au service public et à l'emploi public

Les agents des services publics jouent un rôle central dans l'accomplissement des missions de service public. Au service de l'intérêt général, les agents des services publics doivent bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leurs missions, loin du service d'intérêts privés marchands. Cet exercice par des fonctionnaires sous statut garantit l'égalité et la neutralité de traitement des usagers. L'emploi public doit être une priorité, pour un service public de proximité fondé sur la relation humaine à l'utilisateur.

Les organisations syndicales
CGT-FSU –
SOLIDAIRES—
FAFP appellent

tous les salariés, retraités et privés d'emplois à se mobiliser pour la reconquête et le développement des services publics, aux côtés des usagers et des élus.

**TOUTES ET TOUS À GUÉRET,
AVEC LA CONVERGENCE
DES SERVICES PUBLICS
LE 13 JUIN 2015**

**Le 14 juin lancement du
processus des Assises pour la
rédaction d'un manifeste des
services publics du XXI^e
siècle.■**

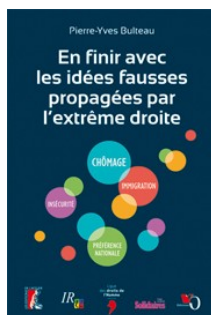


extraits du livre
Pierre-Yves Bulteau



EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES PROPAGÉES PAR L'EXTRÊME-DROITE

“ La France est en train d’être colonisée par les étrangers ” (chap. 19)



Le mot “colonisation” n’est pas un mot neutre (cf. le chap. 39). Être colonisé, c’est être contraint d’obéir et voir ses richesses pillées

par des étrangers. La France et le Royaume-Uni ont ainsi tiré d’énormes ressources de la con-

quête d’immenses territoires dans lesquels ils ont exploité la force de travail des populations autochtones sans leur donner accès à la citoyenneté et à l’égalité des droits. La présence en France d’investisseurs chinois, indiens, américains ou qatariens n’est en rien comparable à la colonisation. Comme ailleurs dans le monde, le plus important est de faire en sorte que, dans les entreprises contrôlées par ces investisseurs, les droits et les conditions de travail des salarié-es soient respectés et progressent. ■

Entretien FSU
Avec A. Rosemberg,
Responsable des questions de
développement durable
à la CSI

ANABELLA ROSEMBERG : “ LES SYNDICATS DOIVENT PESER SUR LES DÉBATS ”

À l’occasion du lancement de la campagne citoyenne autour de la 21^{ème} conférence sur le climat que Paris accueillera cet automne, la FSU a interviewé Anabella Rosemberg, responsable des questions de développement durable à la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Quel rôle peuvent jouer les citoyens pour peser sur les décisions des gouvernements en matière de lutte contre le changement climatique ?

Lutter contre le changement climatique suppose de changer en profondeur nos modes de production et consommation. Il faut donc que les citoyens se mobilisent pour que ce changement se fasse avec eux. C’est d’autant plus important que le statu quo frappe déjà les populations les plus vulnérables sous forme d’inondations, sécheresses, perte de biodiversité. Le mouvement syndical ne peut pas rester à côté de ces questions car il doit façonner le nouveau monde du travail, pour qu’il soit plus juste mais aussi durable.

Les syndicats doivent peser sur les débats, en faire pleinement partie pour faire prendre en compte les besoins des populations et des salariés. Notre rôle consiste à faire un travail de sensibilisation mais aussi à être force de propositions.

La CSI milite en faveur d’une « transition juste ».

De quoi s’agit-il ?

Nous avons la volonté de changer le monde pour l’améliorer. Nous militons pour que les activités humaines soient compatibles avec le progrès social et la préservation de la planète. Mais l’écart entre la production actuelle et celle souhaitée est tel que nous devons nous assurer que les salariés et les territoires soient accompagnés dans la période de transition.

Il faut penser la modification de nos modes de production en anticipant les conséquences sur l’emploi, en programmant des investissements durables pour permettre à chacun d’avoir un emploi décent, en menant des politiques actives du marché du travail. Certains emplois vont se créer, d’autres vont se transformer et d’autres vont disparaître. Il faut donc accompagner les salariés pour qu’ils retrouvent un emploi : cela suppose une politique forte en matière de formation professionnelle et de retour à l’emploi, un plan ambitieux de diversification économique des territoires et un renforcement de la protection sociale. Tous ces éléments sont constitutifs de la « transition juste » que nous voulons. Cette proposition est la composante indispensable d’une politique environnementale et climatique ambitieuse. ■